

Ministère de la Santé Publique

Antananarivo ,le

12 JUN 2014

LE MINISTRE

N° 104 MSANP/Min

à

Madame le Représentant Résident de l'OMS
Antananarivo

Objet : Mission P4H et OMS sur la Couverture
Universelle en Santé (CSU)

VR : RES-023/2014/S4

Madame le Représentant,

Nul n'ignore que la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) constitue un des objectifs indispensables pour renforcer les systèmes de santé et faciliter ainsi l'accès de tous à des services de santé de qualité sans risques d'appauvrissement.

En outre, la résolution A 67/81 de l'OMS « Santé mondiale et politique étrangère » a souligné le soutien transversal à l'extension de la CSU comme objectif de développement durable et inclusif.

Les intervenants à ladite réunion ont été unanimes sur la nécessité d'une volonté politique nationale conséquente et ont démontré que la CSU est sans aucun doute bénéfique pour tous les pays y compris Madagascar.

Parallèlement , Madagascar , de son côté , envisage à mettre en place actuellement un système de protection sociale en santé.

Aussi, le Ministère de la Santé Publique et les autres départements impliqués ont l'honneur et le privilège d'accueillir les missionnaires de Providing For Health et ceux de l'OMS au cours de la troisième semaine du mois de Septembre 2014 à Antananarivo , Madagascar pour la mise en œuvre de la Couverture Sanitaire Universelle.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Madame le Représentant, l'expression de ma parfaite considération

Copie à :

- M. le Secrétaire Général
- Madame le Directeur Général de la Santé
« pour information »

P. LE MINISTRE
DE LA SANTÉ PUBLIQUE
PAR DELEGATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Président RAKOTOVAO Hanitrafa
Jean Louis